

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 13 février 2017

AVIS HEBDOMADAIRE n°1027

REGLEMENTS GENERAUX DE LA SAISON 2016/2017

Modifications de l'article 510 (Tableau des infractions et sanctions sportives)

Fin 2016, World Rugby a modifié le barème mondial des sanctions pour jeu déloyal (Annexe 1 du Règlement 17 de World Rugby).

Conformément à la réglementation de World Rugby, toutes les fédérations membres doivent adopter le même barème.

En conséquence, le Comité Directeur de la F.F.R., dans sa séance du 11 février 2017, a transposé les modifications du barème dans les Règlements Généraux de la F.F.R. (Titre V, Article 510, « Tableau des infractions et sanctions sportives »).

Les principales évolutions du barème sont :

- l'intégration de nouvelles infractions et de dispositions complétant des infractions existantes ;
- la modification des points d'entrée de plusieurs sanctions (le point d'entrée étant le point de départ, en nombre de semaines, de la suspension potentielle d'un licencié) ;
- l'ajout de précisions sur le niveau de sanction à appliquer en cas d'acte de jeu déloyal impliquant un coup à la tête d'un adversaire.

Les modifications ainsi adoptées sont jointes au présent avis hebdomadaire et entrent en vigueur immédiatement.

Le Secrétaire Général
Christian DULLIN

Pièce jointe :

Article 510 des Règlements Généraux de la FFR, saison 2016/2017

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Comités Départementaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR

TITRE V – RÈGLEMENT ET BARÈMES DISCIPLINAIRES

2^{ème} PARTIE : LES BARÈMES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 510 – TABLEAU DES INFRACTIONS ET SANCTIONS SPORTIVES

INFRACTIONS	<u>Echelle de gravité</u> Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
<p>Pour tout acte constitutif d'une infraction visée ci-dessous qui aurait pu causer ou a causé des conséquences graves pour la santé de la victime, la sanction encourue peut aller jusqu'à la radiation, nonobstant les sanctions indiquées ci-dessous.</p>		
1 – ACTIONS CONTRE UN OFFICIEL DE MATCH (arbitre(s), juge(s) de touche, délégué(s), représentant fédéral...) :		
Non-protection d'un officiel de match	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Refus d'exécuter une décision d'arbitre	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Agression verbale envers un officiel de match	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Actions ou paroles menaçantes envers un officiel de match	DI : 12 semaines DM : 24 semaines DS : 48 semaines	260 semaines
Contact physique imprudent avec un officiel de match	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Agression physique sur un officiel de match (coup(s) ou tentative de coup(s), bousculade volontaire, jet(s) d'objet(s), crachat, etc)	DI : 24 semaines DM : 48 semaines DS : 96 semaines	radiation
2 – INDISCIPLINE* :		
Cumul de deux cartons jaunes lors du même match ou lors de matches différents au cours d'une période inférieure ou égale à 60 jours	1 week-end de compétition	
Contestation des décisions prises par les officiels de match	1 week-end de compétition	
Fautes contre l'esprit du jeu	1 week-end de compétition	
Nervosité	1 week-end de compétition	
3 – JEU DANGEREUX :		
Faire un croc-en-jambe sur un adversaire avec le pied ou la jambe	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire, par anticipation ou à retardement, ceci comprenant l'acte dit « cravate/manchette »	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines

<p>Plaquage d'une manière dangereuse un adversaire y compris :</p> <p>(i) un plaquage ou une tentative de plaquage au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules ;</p> <p>(ii) une prise et un enroulement/une torsion autour de la zone de la tête/du cou, même si le contact a débuté au-dessous de la ligne des épaules.</p>	<p>DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines</p> <p>Un plaquage dangereux qui débouche sur un coup à la tête de l'adversaire entraînera l'application d'un point d'entrée correspondant au degré moyen de l'échelle de gravité, a minima.</p>	52 semaines
Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol, de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air	<p>DI : 6 semaines DM : 10 semaines DS : 14 semaines</p>	52 semaines
Plaquage, pousser, tirer, entrer en collision ou tout autre contact avec un adversaire qui saute pour se saisir du ballon dans l'alignement ou dans le jeu courant (sans que le joueur fautif n'ait de réelles chances d'obtenir la possession du ballon)	<p>DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines</p>	52 semaines
Tenir, pousser ou faire obstruction sur un adversaire sans ballon par un joueur sans ballon (sauf dans une mêlée ordonnée, une mêlée spontanée ou un maul)	<p>DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines</p>	52 semaines
Charger dangereusement, faire obstruction ou se saisir d'un adversaire avec ou sans ballon, y compris avec l'épaule	<p>DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines</p>	52 semaines
Charger dans un ruck ou un maul, sans l'usage des bras ou sans saisir un joueur	<p>DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines</p>	52 semaines
Charger à retardement sur le botteur	<p>DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines</p>	52 semaines
Causer l'effondrement d'une mêlée, d'un ruck ou d'un maul	<p>DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines</p>	52 semaines
Tout autre acte de jeu dangereux contraire à l'esprit sportif	<p>DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines</p>	52 semaines
4 – BRUTALITES :		
Donner un coup de pied à un adversaire	<p>DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines</p> <p>Un coup de pied à la tête d'un adversaire entraînera l'application du point d'entrée correspondant au degré supérieur de l'échelle de gravité.</p>	52 semaines
Frapper un adversaire avec le genou	<p>DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines</p> <p>Un coup à la tête d'un adversaire entraînera l'application d'un point d'entrée correspondant au degré moyen de l'échelle de gravité, a minima.</p>	52 semaines
Piétiner, marcher sur un adversaire	<p>DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines</p> <p>Piétiner/marcher sur la tête d'un adversaire entraînera l'application du point d'entrée correspondant au degré supérieur de l'échelle de gravité.</p>	52 semaines
Contact avec la zone oculaire	<p>DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines</p>	52 semaines
Contact avec l'œil ou les yeux	<p>DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines</p>	208 semaines

Mordre un adversaire	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines Un coup à la tête d'un adversaire entraînera l'application d'un point d'entrée correspondant au degré moyen de l'échelle de gravité, a minima.	52 semaines
Frapper un adversaire avec le coude	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines Un coup à la tête d'un adversaire entraînera l'application d'un point d'entrée correspondant au degré moyen de l'échelle de gravité, a minima.	52 semaines
Frapper un adversaire avec la tête	DI : 4 semaines DM : 10 semaines DS : 16 semaines	104 semaines
Saisir, tordre, presser ou frapper les parties génitales (homme et femme) ou, dans le cas des joueuses, la zone de la poitrine	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Cracher sur un adversaire	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Tirer ou saisir les cheveux d'un adversaire	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Tout autre acte de brutalité contraire à l'esprit sportif	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
5 – INFRACTIONS VERBALES ET PROVOCATIONS :		
Insulte(s), injure(s)	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 16 semaines	52 semaines
Agression verbale basée sur la religion, la race, la couleur, le pays ou l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou autre	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Geste(s) provocateur(s) et/ou insultant(s)	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) d'une personne inscrite sur la feuille de match en dehors de l'enceinte de jeu.	DI : 12 semaines DM : 24 semaines DS : 48 semaines	radiation
6 – NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE FONCTION :		
Faute volontaire d'un joueur dans sa fonction de juge de touche**	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 16 semaines	52 semaines
Manquement(s) aux devoirs de Capitaine	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) d'une personne admise sur le banc de touche	DI : 8 semaines DM : 16 semaines DS : 32 semaines	radiation

7 – FRAUDES DIVERSES :		
Participation ou tentative de participation irrégulière d'un licencié à une rencontre (licencié sous une fausse identité, licencié sous le coup d'une suspension...), manœuvres telles que falsification de carte de qualification...		radiation du (des) licencié(s) reconnu(s) responsable(s)
		radiation de l'association reconnue responsable et/ou sanction financière d'un montant de 30 000 €
8 – ATTEINTES A L'INTERET SUPERIEUR DU RUGBY :		
Tout manquement par un licencié ou par une association, à l'honneur ou à la probité, toute conduite violente ou tenue de propos injurieux ou diffamatoires par un licencié, à l'égard d'un autre, dirigeant ou non, tout non respect du devoir de réserve, ainsi que toute violation délibérée des règlements fédéraux ou comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou les intérêts du Rugby ou de la Fédération, toute atteinte à l'éthique et à la déontologie sportives.		radiation du (des) licencié(s) reconnu(s) responsable(s)
		radiation de l'association reconnue responsable et/ou sanction financière d'un montant de 30 000 €
EXCLUSIONS ET CONSEQUENCES SPORTIVES AUTOMATIQUES :		
<p>Pour toute faute commise entraînant un carton jaune, le joueur concerné est exclu du jeu pour une durée de 10 minutes (5 minutes en « moins de 16 ans », en « moins de 18 ans » et pour toutes les catégories de compétition jouant à XII deux fois 30 minutes).</p> <p>Un carton jaune entraîne une simple inscription au fichier disciplinaire du licencié concerné à compter de la date où s'est déroulée la rencontre. Cette inscription apparaît sur l'espace Intranet F.F.R. de son club dès le traitement du rapport de l'arbitre par les services fédéraux.</p> <p>Un carton rouge entraîne automatiquement l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné ainsi que sa suspension à titre conservatoire jusqu'à la date de notification de la décision de l'organisme disciplinaire à son égard (sauf carton rouge pour indiscipline ou cumul de deux cartons jaunes).</p> <p>* Un licencié recevant un carton rouge au motif d'indiscipline ou cumulant deux cartons jaunes reçus lors du même match ou lors de matchs différents au cours d'une période inférieure ou égale à 60 jours, est automatiquement suspendu pour le week-end de compétition suivant (les 2 week-ends de compétition suivants en cas de récurrence). Un week-end de compétition désigne une période allant du vendredi au dimanche inclus comportant au moins une rencontre officielle organisée par la F.F.R. ou un Comité territorial et à laquelle le licencié concerné est susceptible de participer.</p> <p>Les Présidents de clubs sont responsables de la comptabilité des cartons jaunes et rouges infligés à leurs licenciés. Ils doivent ainsi gérer a priori la suspension de leurs joueurs et entraîneurs sous peine de sanctions visant les qualifications (sans pouvoir, le cas échéant, se prévaloir de l'absence éventuelle d'informations sur l'espace Intranet du club).</p>		
** JOUEUR EXCLU DANS SA FONCTION DE JUGE DE TOUCHE :		
<p>Tout joueur exclu par l'arbitre dans sa fonction de juge de touche pour une faute volontaire devra être remplacé par un joueur de champ de son équipe. Celui-ci ne pouvant être substitué, l'équipe jouera avec un effectif réduit d'autant.</p>		